

**INT 09-2023 - Réponse municipale à l'interpellation du Conseiller Blaise Drayer
« Urgence humanitaire en Palestine »**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à l'interpellation citée en titre, déposée au Conseil communal du 13 novembre 2023 :

Le conflit arabo-israélien impacte sur le Moyen-Orient depuis des décennies. Les civils sont les premiers à souffrir dans ce conflit politique et militaire, les événements récents en sont une nouvelle preuve tragique.

La Municipalité de Prilly adresse tout son soutien aux victimes des deux peuples ainsi qu'à leurs familles.

Le cap franchi dans le conflit israélo-palestinien a un impact déflagrateur sur tout le Proche et Moyen-Orient et mobilise, au-delà, les opinions publiques mondiales. Afin de faire face à la souffrance des populations civiles restées coincées entre deux feux et pour éviter la dégradation du conflit dans toute la région, afin d'éviter également, de nouveaux flux migratoires, des déplacements de populations civiles cherchant un abri dans les pays voisins et en Europe, la Municipalité de Prilly appelle à :

- Un cessez-le-feu immédiat des deux côtés.
- Un arrêt immédiat des bombardements qui causent la mort des populations civiles et violent le respect du droit international humanitaire, y compris la Convention de Genève.

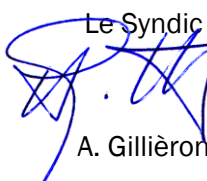
Les Autorités de la Ville de Prilly demanderont à l'Union des Villes Suisses d'intervenir auprès du Conseil fédéral afin de demander publiquement l'application de la résolution de l'ONU du 26 octobre 2023 intitulée « Protection des civils et respect des obligations juridiques et humanitaires » qui permettrait d'instaurer la paix dans la région.

Par ailleurs, la Municipalité a décidé de maintenir le drapeau blanc portant la colombe, installé à Castelmont, depuis la guerre en Ukraine. Ce signe symbolique a pour but de donner un message fort pour une solution pacifique au drame humanitaire dans la région.

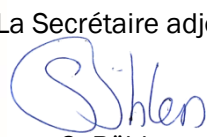
En ce qui concerne le soutien financier aux ONG palestiniennes et israéliennes, afin de contribuer à l'aide humanitaire, comme nous le savons depuis le début de la guerre, la communauté internationale, les Etats et les organisations onusiennes ont débloqué des sommes importantes. La Ville de Prilly, pour sa part, contribue déjà par le biais de la FEDEVACO à raison d'environ CHF 11'000.- par année pour la coopération internationale. Un soutien financier de la commune n'est donc pas envisageable, car la distribution d'une aide financière spécifique et supplémentaire serait problématique pour l'instant en termes de distribution.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter la réponse municipale à l'interpellation précitée.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

A. Gillieron



La Secrétaire adjointe

S. Böhlen

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 20 novembre 2023.
Réponse présentée au Conseil communal en séance du 4 décembre 2023.